

BARÈME D'HONORAIRES :

HABITATIONS

T.V.A COMPRISE AU TAUX DE 20 %

VALEUR EN EUROS	TAUX APPLICABLE TTC
< à 20 000	20 %
20 001 à 40 000	13,50 %
40 001 à 120 000	10 %
120 001 à 140 000	9 %
140 001 à 160 000	8,50 %
160 001 à 180 000	8 %
180 001 à 200 000	7,5 %
200 001 à 250 000	7 %
250 001 à 300 000	6,50 %
300 001 à 350 000	6 %
350 001 à 400 000	5,50 %
> à 400 001	5 %

- Les taux applicables ci-dessus sont calculés sur le **Montant Principal de Vente**
- Les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur **sauf Convention exceptionnelle**